

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

**ARRETE PERMANENT PORTANT CREATION D'UN EMPLACEMENT D'ARRÊT
RESERVE AUX VEHICULES DE LIVRAISON RUE DE L'HÔPITAL**

Le Maire de la Ville de BARR,

VU l'article L. 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 118-2 de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

VU l'article L. 411-1 du Code de la Route,

VU l'article R. 610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité de tous les usagers, en limitant notamment la gêne des opérations de livraison au niveau de la circulation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, d'aménager une zone réservée afin de faciliter l'arrêt des véhicules de livraison rue de l'Hôpital à BARR,

ARRETE

- Article 1 - Il est instauré un emplacement d'arrêt strictement réservé aux véhicules de livraison au droit du n° 02 A rue de l'Hôpital à BARR.
- Article 2 - La durée de l'arrêt / du stationnement de ces véhicules ne doit en aucun cas dépasser le temps strictement nécessaire au chargement et au déchargement des marchandises.
- Article 3 - L'emplacement sera matérialisé réglementairement par de la signalisation horizontale et verticale.
- Article 4 - Tout arrêt ou stationnement de véhicules autres que ceux de livraison sera considéré comme gênant.
- Article 5 - Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 6 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 7 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de SELESTAT,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BARR,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de BARR.

Arrêté municipal n° 3112

BARR, le 10 novembre 2023


Nathalie KALTENBACH
Maire de BARR

